

## Objectif

L'Association canadienne du stationnement (ACS) souscrit à l'enrichissement de la connaissance dans le secteur du stationnement et les domaines connexes grâce à l'aide apportée par le fonds des bourses d'études de l'Association canadienne du stationnement. Ce programme est administré par la Fondation canadienne du stationnement (FCS) par l'entremise d'Universités Canada.

## Nombre, valeur et durée des bourses d'études

Jusqu'à un maximum de 9 bourses au niveau du baccalauréat ou au niveau du diplôme collégial.

Jusqu'à un maximum de 1 bourse de technicien / technologue en industrie du stationnement sera disponible au niveau du diplôme technique.

Ces bourses ont une valeur de 2 000\$ CAD, et sont valides pendant une année.

## Admissibilité

Pour être admissible, un candidat<sup>1</sup> doit :

- être un membre en règle de l'ACS, leur conjoint ou leur personne à charge, ou être un employé de membre qui a des fonctions liées au stationnement dans une proportion d'au moins 50 pour cent, leur conjoint ou leur personne à charge ;
- être au commencement de leur première année ou déjà inscrits dans un programme à temps plein menant à un premier diplôme ;
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 70% pour cent (ou équivalent) au cours des trois derniers semestres pour lesquels les notes sont disponibles\*. Les cours pratiques liés au choix de carrière ou au perfectionnement personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

\* La politique d'Universités Canada pour le calcul de la moyenne a été élaborée en consultation avec les services d'admission des universités et des collèges de même qu'avec des responsables de l'aide financière dans l'ensemble du pays. Il existe une grande diversité parmi les candidats à ce programme de bourses d'études, qui proviennent de régions géographiques différentes et qui ont atteint différents niveaux de scolarité. Par ailleurs, le fait que les systèmes de notation diffèrent parmi les établissements d'enseignement est un point très important. La politique de calcul de la moyenne d'Universités Canada vise à calculer la moyenne scolaire des candidats de façon à ce qu'elle donne un juste aperçu du candidat en tenant compte des différences en

matière de programme d'études. À cette fin, les notes les plus récentes dans chacune des catégories suivantes, suivies des notes les plus élevées, seront prises en compte pour le calcul de la moyenne : Langue, sciences sociales, mathématiques et sciences. Six cours sont choisis pour chaque candidat, et pas plus de deux cours dans la même catégorie. Le calcul de la moyenne peut se faire à partir de quatre ou cinq cours s'il n'y a pas suffisamment de cours disponibles.

## Établissements admissibles:

- Les établissements d'enseignement canadiens et américains, ou leurs établissements affiliés, reconnus par leur province ou territoire comme ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p.ex. les universités, les collèges ou les cégeps – diplômes techniques).

## Domaine d'études/Exigences du programme

### Bourses au niveau du baccalauréat ou au niveau du diplôme collégial :

- Les bourses ne sont assujetties à aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline mais la préférence sera accordée aux candidats qui poursuivent des études dans le domaine du stationnement ou dans un domaine connexe au transport ;
- Les programmes doivent être d'une durée minimale de deux ans ;
- Les programmes préparatoires à l'université, peu importe la province ou le territoire (p. ex. les diplômes pré-universitaires conférés par les cégeps ou les collèges) ne sont pas admissibles.

### Bourse de technicien / technologue en industrie du stationnement :

- Les programmes admissibles comprennent:
  - Technicien en systèmes informatiques (I.T.)
  - Technologue en génie informatique
  - Technicien en électronique
  - Technologue en génie électronique
- Les programmes doivent être accrédité par le Conseil canadien d'accréditation technique (CTAB)
- Les programmes doivent être d'une durée de douze mois, 18 mois ou de deux ans
- Les programmes préparatoires à l'université, peu importe la province ou le territoire (p. ex. les diplômes pré-universitaires conférés par les cégeps ou les collèges) ne sont pas admissibles.

## Conditions / Restrictions

- Selon le programme, un baccalauréat appliqué peut être considéré au niveau des programmes d'études universitaires ou collégiales ;
- Les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires en janvier sont admissibles au concours de l'été de la même année ;
- Les étudiants ayant déjà obtenu une bourse d'études l'Association canadienne du stationnement sont admissibles.

## Administrateur

Partenaires en bourse d'études Canada, une division d'Universités Canada administre le programme de bourses d'études au nom de l'association canadienne du stationnement. Le mandat d'Universités Canada est de faciliter l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le [www.univcan.ca](http://www.univcan.ca).

L'association canadienne du stationnement conserve le droit de modifier son parrainage au programme de bourses ou d'y mettre fin sans préavis.

## Sélection des boursiers

La sélection des boursiers est assurée par un comité formé de représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par Universités Canada. L'Association canadienne du stationnement n'a aucun droit de regard sur le choix des boursiers. La décision du comité concernant le choix des boursiers est irrévocable.

### Critères d'évaluation :

- le rendement scolaire ;
- l'engagement dans la collectivité, le bénévolat et les activités parascolaires ;
- la qualité et la pertinence des lettres de recommandation ;
- la distribution régionale sera considérée lors de l'attribution des bourses d'études et la préférence sera accordée aux candidats qui soumettront une demande pour la première fois.

Tous les candidats recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection, dès qu'ils seront disponibles.

## Candidats retenus

Les candidats retenus recevront une confirmation de leur bourse d'études en juillet. Ils seront tenus de compléter le processus d'acceptation de bourses d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, comme le relevé de notes officiel et la preuve d'inscription à l'établissement d'enseignement. Les boursiers sont responsables d'informer Universités Canada de tout changement de leurs coordonnées par l'entremise du portail en ligne. Les candidats retenus seront invités à fournir une courte biographie et une photo à haute résolution pour publier dans les publications aux membres de l'Association canadienne de stationnement.

## Versement

- Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par Universités Canada de toutes les pièces justificatives requises ;
- Universités Canada versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de l'ACS ;
- Il revient à l'étudiant de veiller à ce que le paiement de ses frais de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études ;
- L'établissement d'enseignement versera les paiements au boursier selon les pratiques en vigueur dans l'établissement d'enseignement.

## Processus de demande

Il est important de noter que la personne qui remplit et soumet la demande (le candidat) est celle qui obtiendra la bourse d'études si sa candidature est retenue, et non pas l'employé de L'association canadienne du stationnement. Le candidat est considéré comme le propriétaire de la demande et doit être admissible à la bourse d'études, conformément aux lignes directrices du programme.

### Demande en ligne :

1. Pour présenter une demande en ligne, veuillez consulter <https://portal.scholarshippartners.ca>
2. Les candidats peuvent accéder au programme de bourses d'études en inscrivant le code de l'entreprise : **258CPA2018**
3. Les candidats doivent compléter le processus de demande en suivant les étapes indiquées en ligne.
4. Le membre de L'association canadienne du stationnement devra remplir et signer le formulaire Consentement de l'employé(e) et fournir des précisions telles que son numéro d'employé et son consentement à la collecte de cette information dans le but de vérifier l'admissibilité au programme de bourses d'études. Les candidats devront téléverser ce formulaire dans le cadre de leur demande.
5. Les candidats ont la responsabilité de voir à ce que tous leurs documents justificatifs aient été reçus et acceptés. Le statut des pièces justificatives est indiqué sur le portail en ligne.
6. Les demandes doivent être soumises à Universités Canada au plus tard le **1 mai 2018**.
7. Toutes les pièces justificatives doivent être reçues avant le **15 mai 2018**.
8. Universités Canada accusera réception par écrit de toutes les demandes reçues une fois qu'elles auront été traitées. Pour vérifier si toute la documentation a été reçue et acceptée, veuillez consulter <https://portal.scholarshippartners.ca> afin d'avoir accès à votre dossier.
9. La gestion des comptes sera effectuée en ligne.

### Demande papier :

1. Les candidats peuvent remplir le formulaire de demande en version papier et l'envoyer par la poste à l'adresse indiquée ci-dessous.
2. Le formulaire de demande papier doit être envoyé à Universités Canada au plus tard le **1 mai 2018**, le cachet de la poste faisant foi.
3. Toutes les pièces justificatives doivent être reçues avant le **15 mai 2018** et peuvent être envoyées comme précisé dans la section Documents justificatifs.

4. Il est recommandé de faire parvenir les demandes papier par courrier recommandé ou par service de messagerie afin de pouvoir retracer l'envoi, au besoin. Universités Canada accusera réception par écrit de toutes les demandes reçues une fois qu'elles auront été traitées. Pour vérifier si toute la documentation a été reçue et acceptée, veuillez consulter <https://portal.scholarshippartners.ca> afin d'avoir accès à votre dossier. Pour accéder à votre compte, vous aurez besoin de vos informations de connexion, qui seront fournis dans le courriel de confirmation qu'Universités Canada vous fera parvenir.
5. Bien que les demandes papier seront acceptées, la gestion des comptes sera effectuée en ligne.

## Documents justificatifs

Vous devrez joindre à la demande les pièces justificatives indiquées ci-dessous. Si certains de ces documents ne sont pas reçus ou approuvés, votre demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Les pièces justificatives doivent être reçues par Universités Canada au plus tard le **2018-05-15**.

Les documents peuvent être téléchargés via la demande en ligne, ou être envoyés directement à l'adresse ci-dessous.

### Consentement de l'employé

Veuillez demander à l'employé de Canadian Parking Association Charitable Foundation de remplir le formulaire Consentement de l'employé et le joindre à votre demande. L'information qu'il contient est nécessaire pour confirmer votre admissibilité à la bourse d'études en vertu des critères d'admissibilité du programme. Ces renseignements ne seront ni utilisés ni divulgués à des fins autres que celles spécifiées, à moins que la loi ne l'exige ou ne l'autorise.

### Lettres de recommandation

**Toutes les lettres doivent être datées, dactylographiées sur papier à en-tête et dûment signées avec une signature originale et non électronique. Elles doivent également comporter les coordonnées du répondant. Si possible, le répondant doit décrire dans sa lettre sa relation avec le candidat. Les lettres de référence doivent être rédigées dans l'année de la demande.**

#### Lettre de recommandation (académique)

Une lettre de recommandation doit appuyer votre demande et elle doit provenir d'un répondant qui est non apparenté au candidat. La lettre de recommandation est requise d'un enseignant passé ou présent qui vous connaît et connaît votre histoire académique.

#### Lettre de recommandation (parascolaires)

Une lettre de recommandation doit appuyer votre demande et elle doit provenir d'un répondant qui est non apparenté au candidat. La lettre doit provenir d'une personne qui connaît votre engagement dans la collectivité, le bénévolat et les activités parascolaires.

## Relevé de notes

Veillez fournir un relevé de notes officiel des trois derniers semestres, c'est-à-dire les notes pour la période de septembre 2016 à décembre 2017. Si vous n'étiez pas inscrit pendant cette période, veuillez fournir les notes pour les trois derniers semestres dont vous étiez inscrit. Un relevé de notes doit être présenté sur le papier officiel de l'établissement ET doit porter la signature appropriée et / ou le sceau de l'établissement. Les notes d'école à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu.

Les relevés de notes peuvent être téléchargés sur la demande en ligne, cependant une copie originale peut être demandée à tout moment, afin de vérifier son authenticité.

## Documents justificatifs

Le Formulaire d'informations supplémentaires doit être télécharger à votre demande.

## Nous joindre

**Partenaires en bourses  
d'études Canada.  
Scholarship  
Partners Canada.**

Partenaires en bourses d'études Canada  
Réf : Le programme de bourse d'études de l'Association  
canadienne du stationnement  
350, rue Albert, bureau 1710  
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Tél.: (613) 563-1236  
Sans-Frais: 1-844-567-1237  
Télécopieur: (613) 563-9745  
Courriel : [bourses@univcan.ca](mailto:bourses@univcan.ca)

**REMARQUE : Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète.**

**<sup>1</sup> Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.**